



100 %

Dernière chance!

Quelques places disponibles



Perfectionnement pour le personnel œuvrant dans les résidences intermédiaires ou privées pour personnes âgées en perte d'autonomie

Formation GRATUITE de 30 heures et suivi personnalisé
sous forme de « coaching »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
7 JANVIER 2019

Avec la participation financière de :

Services
Québec 



LES LUNDIS, DU 21 JANVIER AU 25 MARS 2019
DE 13 H À 16 H

HIVER
2019

COMMUNICATION ET RELATIONS INTERPERSONNELLES

Améliorer la qualité de vie des aînés et les aider à maintenir leur autonomie personnelle, sociale et économique.

CONTENU

- Éléments constitutifs de la communication;
- Impacts d'un trouble acquis de la communication;
- Liens entre un trouble acquis de la communication et d'autres problèmes fréquemment rencontrés chez la personne présentant un trouble acquis de la communication (problèmes cognitifs, moteurs, sensoriels, etc.);
- Contextes de la communication et l'application des recommandations des orthophonistes et audiologistes.

POUR INFORMATION

Mireille Laflamme | 418 856-1525, poste 3203
mlaflamme@cegeplapocatiere.qc.ca

GUIDE D'INSCRIPTION

1. Remplir la fiche d'inscription sur notre site Web : cegep-rimouski.qc.ca/formation-continue;
2. Faire signer votre fiche d'inscription par votre employeur;
3. Transmettre le tout par courriel à fc@cegep-rimouski.qc.ca ou par télécopieur au 418 724-6725.

La formation sera offerte en classe virtuelle interactive, ce qui permettra au personnel provenant de différentes résidences de recevoir la formation dans son milieu de travail. Le matériel nécessaire pour l'enseignement à distance est un ordinateur, un casque d'écoute, un microphone ainsi qu'une webcaméra. De plus, l'installation d'Internet haute vitesse sera nécessaire afin d'assurer la qualité de la réception des contenus.

- Accompagnement personnalisé sous forme de « coaching » offert aux fins d'intégration des compétences.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Détenir une troisième année du secondaire ou une expérience jugée équivalente;
- Être capable d'utiliser un ordinateur et Internet;
- Avoir une adresse courriel;
- Travailler ou évoluer dans une résidence intermédiaire ou privée.

*Certaines conditions s'appliquent. Chaque entreprise pourra s'adresser à un conseiller aux entreprises au centre local d'emploi (CLE) ou au bureau de Services Québec.